

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 03 Avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 11

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

NOMBRE DE VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DUBOIS Jacques, Maire.

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Desaut Pascal, Dusernez Géry, Delfolie Wattiez Jocelyne, Caron Marie-Christine, Laurent Marie-Dominique, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Lecoeuvre Francine.*

Absent excusé : *Petit Christophe ayant donné procuration à Desaut Pascal, Lemay Anne ayant donné procuration à Deroo Matthieu, Robert Francis ayant donné procuration à Dubois Jacques.*

Absents non excusés : *Demouchy David.*

M. Sénéchal VALENTIN a été élu secrétaire

15 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'approver le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 16 Février 2024,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs) :

Approuve sans remarques le compte-rendu de la réunion du 16 Février 2024.

16 - TRAVAUX ET ACHATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir pour :

- Les espaces verts
 - Une tondeuse Recato 60 H débroussailleuse (adoptée à l'unanimité des membres présents, 14 voix pour dont 3 pouvoirs)
 - Un taille haie (adoptée à l'unanimité des membres présents, 13 voix pour dont 3 pouvoirs, 1 abstention CARON Marie-Christine)

Les achats seront faits après de la Sté MAPP à PETITE FORÊT : tondeuse pour un montant de 1.990 € HT et taille haie pour un montant de 500 € HT.

17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCT DEPENSES Ou déficit	FONCT RECETTES Ou excédent	INVEST DEPENSES Ou déficit	INVEST RECETTES Ou excédent	ENSEMBLE DEPENSES Ou déficit	ENSEMBLE RECETTES Ou excédent
Opérations de l'exercice	1.042.296,39	1.214.136,52	1.114.453,53	1.214.526,15	2.156.749,92	2.428.662,67
Résultats de l'exercice		171.840,13		100.072,62		271.912,75
Résultats reportés N-1		272.271,37		188.335,46		460.606,83
Résultats de clôture		444.111,50		288.408,08		732.519,58
Reste à réaliser	0	0	0	0		0
TOTAUX CUMULES		444.111,50		288.408,08		732.519,58
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER A NOUVEAU		444.111,50		288.408,08		732.519,58

Décision :

Vu le budget primitif 2023 du budget principal

Vu les décisions modificatives 2023,

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 05 Avril 2024,

Entendu l'exposé de M. DEFAUT Pascal, Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré,

Sous la présidence de M. DEFAUT Pascal, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

Décide

D'approuver le Compte administratif 2023 du budget principal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents. (12 voix pour dont 2 pouvoirs) (M. le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote)

18 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal

Vu l'instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2023 approuvés,

Après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2023

DECIDE :

✓ L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

- 1 Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2023

Total des charges :	1.114.453,53 €	Total des produits :	1.214.526,15 €
Résultat :	Excédent	100.072,62 €	
Résultat antérieur :	Excédent	188.335,46 €	
Résultat cumulé :	Excédent	288.408,08 €	

- 2 Détermination du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Total des dépenses :	1.042.296,39 €	Total des recettes :	1.214.136,52 €
Résultat :	Excédent	171.840,13 €	

- 3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Résultat 2023 :Excédent	171.840,13 €
Résultat antérieur :Excédent	272.271,37 €
Part affecté à l'investissement exercice 2023	
Soit au total un excédent de :	444.111,50 €

Affectation par ordre de priorité

Recettes d'investissement reporté de l'exercice 2022	288.408,08 € (recettes 002)
Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022	224.111,50 € (recettes 002)
Autofinancement complémentaire compte 1068	220.000,00 € (recettes 1068)

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont donc repris budgétairement dans le budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs)

19 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

✓ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs)

20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCT DEPENSES Ou déficit	FONCT RECETTES Ou excédent	INVEST DEPENSES Ou déficit	INVEST RECETTES Ou excédent	ENSEMBLE DEPENSES Ou déficit	ENSEMBLE RECETTES Ou excédent
Opérations de l'exercice	16.674,00	16.678,40	0	0	16.674,00	16.678,40
Résultats de l'exercice		4,40				4,40
Résultats reportés N-1		2.681,17				2.681,17
Résultats de clôture		2.685,57				2.685,57
Reste à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES		2.685,57				2.685,57
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER A NOUVEAU		2.685,57				2.685,57

Décision :

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe du cimetière,

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 05 Avril 2024,

Entendu l'exposé de M. DEFAUT Pascal, Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré,

21 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal

Vu l'instruction M 4

Vu les budgets de l'exercice 2023 approuvés,

Après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2023

DECIDE :

✓ L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

- 1 Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2023

Total des charges : 0 €	Total des produits : 0 €
-------------------------	--------------------------

Résultat : Excédent/Déficit	0 €
-----------------------------	-----

Résultat antérieur : Excédent/Déficit	0 €
---------------------------------------	-----

Résultat cumulé : Excédent/Déficit	0 €
------------------------------------	-----

- 2 Détermination du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Total des dépenses : 16.674,00 €	Total des recettes : 16.678,40 €
----------------------------------	----------------------------------

Résultat : Excédent	4,40 €
---------------------	--------

- 3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Résultat 2023 : Excédent	4,40 €
--------------------------	--------

Résultat antérieur : Excédent	2.681,17 €
-------------------------------	------------

Soit au total un excédent de : 2.685,57 €	
---	--

Affectation par ordre de priorité

Autofinancement complémentaire (compte 1068)	0 €
--	-----

(section d'investissement)

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 : 2.685,57 € (ligne 002)

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont donc repris budgétairement dans le budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs)

Sous la présidence de M. DEFAUT Pascal, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

Décide

D'approuver le Compte administratif 2023 du budget annexe du cimetière

Adoptée à l'unanimité des membres présents. (12 voix pour dont 2 pouvoirs) (M. le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote)

22 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

✓ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs).

23 - VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après avoir étudié les différentes propositions de taux. M Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs) : Le Conseil Municipal a retenu la proposition de M. Le Maire et a fixé comme suit, les taux d'imposition pour l'année 2024 :

TAXES	TAUX VOTES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2024	Produit correspondant
Taxe Foncière bâtie	43,02 %	1.077.000	463.325
Taxe Foncière non bâtie	79,25 %	42.200	33.444
Taxe d'habitation	22,55 %	11.500	2.593
			499.362

24 - BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. DUBOIS Jacques, Maire, après examen et discussion, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'année 2024 qui

s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

✓ 1.450,984,00 € en section de fonctionnement

✓ 1.456.768,90 € en section d'investissement

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Dénomination du Chapitre	Proposition du Maire	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
A)	DEPENSES DE L'EXERCICE			
011	Charges à caractère général	534.950,00	36,86 %	534.950,00
012	Charges de personnel	531.300,00	36,62 %	531.300,00
014	Atténuations de produits	11.600,00	0,80 %	11.600,00
65	Autres charges de gestion courante	288.513,94	19,88 %	288.513,94
66	Charges financières	62.320,06	4,30 %	62.320,06
67	Charges exceptionnelles	20.000,00	1,38 %	20.000,00
68	Dotations provisions	2.300,00	0,16 %	2.300,00
	TOTAL DEPENSES	1.450.984,00 €	100 %	1.450.984,00 €
B)	RECETTES DE L'EXERCICE			
70	Vente de produits, prestations de services	83.660,14	5,77 %	83.660,14
73	Impôts et taxes	94.809,00	6,53 %	94.809,00
731	Imposition directes	717.680,00	49,46 %	717.680,00
74	Dotations, participations	275.723,36	19,00 %	275.723,36
75	Autres produits de gestion courante	50.000,00	3,45 %	50.000,00
013	Atténuation de charges	5.000,00	0,34 %	5.000,00
002	Résultat d'exploitation	224.111,50	15,45 %	224.111,50
	TOTAL RECETTES	1.450.984,00 €	100 %	1.450.984,00 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

N° chapitre A)	Dénomination du Chapitre DEPENSES DE	Proposition du Maire L'EXERCICE	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
16	Remboursement d'emprunts	91.488,90	6,28 %	91.488,90
21	Immo corporelles	5000,00	0,34 %	5.000,00
23	Immo en cours Constructions	1.230.000,00	84,44 %	1.230.000,00
20	Immo incorporelles	130.280,00	8,94 %	130.280,00
	TOTAL DEPENSES	1.456.768,90 €	100 %	1.456.768,90 €
B)	RECETTES DE	L'EXERCICE		
13	Subvention d'invest	799.499,80	54,88 %	799.499,80
10	Dotations, fonds divers (dont 1068)	368.861,02	25,32 %	368.861,02
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	288.408,08	19,80 %	288.408,08
	TOTAL RECETTES	1.456.768,90 €	100 %	1.456.768,90 €

Adoptée par 9 voix pour (dont 2 pouvoirs), 4 voix contre (dont 1 pouvoir) Francine LECOEUVRE, Matthieu DEROO, Valentin SÉNÉCHAL, 1 abstention Marie-Christine CARON.

25 - BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. DUBOIS Jacques, Maire, après examen et discussion, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe du cimetière pour

l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

✓ 34.096,40 € en section de fonctionnement

✓ rien en section d'investissement

Et dont le détail est donné ci-après :

N° chapitre A)	Dénomination du Chapitre DEPENSES DE L'EXERCICE	Proposition du Maire	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
011 Art 6087	Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	14.096,40 €	41,34 %	14.096,40 €
Art 6078	Achats de caveaux, cavurnes.....	20.000,00 €	58,66 %	20.000,00 €
	Total dépenses	34.096,40 €	100 %	34.096,40 €

B)	RECETTES DE L'EXERCICE			
002 70 Art 7078	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	2.685,57 €	7,88 %	2.685,57 €
	Produits de gestion courante, vente de caveaux	31.410,83 €	92,12 %	31.410,83 €
	Total recettes	34.096,40 €	100 %	34.096,40 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 3 pouvoirs)

**26 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CAPH EN DATE DU 29 JANVIER 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 29 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :

EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS A LA REINTEGRATION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT DANS LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Résultat du vote : Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024, par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions (GOLLUNSKI Carole, CARON Marie-Christine).

27- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Concours des maisons fleuries : Bons d'achats de fleurs

Chaque année, après le concours des maisons fleuries, les concurrents sont reçus par la Municipalité.

A compter de cette année, les prix suivants leur seront remis :

Bons d'achat de fleurs à se procurer chez M. Frédéric TISON, horticulteur à Flines-Lez-Mortagne :

- 1^{er} prix dans chaque catégorie : 1 bon d'achat de 50 €
- 2^{ème} prix dans chaque catégorie : 1 bon d'achat de 40 €
- 3^{ème} prix dans chaque catégorie : 1 bon d'achat de 30 €
- Prix suivants dans chaque catégorie : 1 bon d'achat de 20 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Salle de sports

Mme Marie-Dominique LAURENT, conseillère municipale, a fait remarquer les problèmes de fuites au niveau de la toiture de la salle de sports.

28 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Association NatureEscaut – Nature Urbanisée autour de l'Escaut transfrontalier : Demande de subvention.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association NatureEscaut de Château l'Abbaye. Afin de lutter contre le frelon asiatique, cette association sollicite une subvention de notre commune d'un montant de 210.00 €. Cela correspond à l'achat de 3 pièges JABEPRODE, ces pièges sont efficaces, sélectifs, sécurisés et certifiés. Ils seront mis à la disposition de la commune sous réserve d'une signature de la convention de mise à disposition des pièges.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable cette demande de subvention d'un montant de 210 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout document se référant à cette affaire.

Lu et approuvé
Le Maire,
Jacques DUBOIS

